

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2012**Présidence : M. Philippe Magnenat, Président**

Le Président ouvre la séance avec la présence de 25 conseillers, 3 personnes se sont excusées. 4 membres de la Municipalité sont présents, M. François Moffrand est excusé.

Le Président lit la lettre de démission de M. Alain Salzmann. Afin de compléter l'effectif du Conseil communal, le Président assermente M. Alain Andres, premier suppléant. Le Conseil Communal est à nouveau au complet, soit 28 membres.

M. Ph. Magnenat lit les courriers de remerciement du Jardin d'enfants Imagine et du CMS d'Orbe qui ont reçu des dons en fin d'année 2011 de la part du Conseil communal.

Le précédent procès-verbal de la séance du 8 décembre 2011 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – Rapport de la commission de chargée de l'étude du préavis 2011-08 relatif à « l'Aménagement d'un local de débit pour les Sociétés locales dans le bâtiment de l'Hôtel des Trois Cœurs »

Le rapport est lu par Mme Caroline Paccaud. MM. Steve Magnenat, Bernard Martignier, Jean-Marc Reymond, Yan Lorenzini, Patrick Reymond et Mme Caroline Paccaud interviennent au sujet d'une éventuelle hausse du prix de location de la grande salle, de l'implication des sociétés locales dans ce projet, du contenu du projet et des plans et sur le financement. Les membres de la Municipalité répondent que l'augmentation du prix de location de la grande salle n'a pas encore été discutée et que les sociétés locales ont été consultées. Concernant les plans et le financement, des éclaircissements sont également transmis. La parole n'étant plus demandée, les conclusions sont acceptées par le Conseil avec 22 pour, 0 contre et 3 abstentions.

2 - Préavis 2012-01 « Source du Criblet – Aménagement d'un puits de captage pour eau de secours »
En l'absence de M. F. Moffrand, Mme Madeleine Guyon, Municipale, lit le préavis.

Mme V. Dupraz-Rutz, MM. Yan Lorenzini, S. Messeiller, E. Roulet, Ph. Guignard et P. Reymond demandent qu'à la suite de ces travaux le Canton assure, par écrit, que la zone S2 soit libérée. Ils demandent également si cette eau de secours est obligatoire et encouragent la Municipalité dans son face à face avec le Canton. M. C. Languetin, Syndic, refait l'historique du dossier de l'eau et assure que tout sera fait pour obtenir la libération de la zone S2.

Le Bureau a nommé la commission suivante afin de statuer le 23 avril 2012 à 20h00

Magnenat Steve, président
Dupraz-Rutz Véronique
Bally Philippe
Lorenzini Yan
Roch Maxime

3 – Communications de la Municipalité et divers

Le Président informe que le Conseil communal est invité par la société Energie Naturelle Mollendruz SA, hôte d'honneur, au Comptoir du Nord Vaudois le samedi 31 mars à 17h00 pour un apéritif.

M. Claude Goy informe que le décompte final pour la réfection de la Place de l'Hôtel-de-Ville est fait et qu'il n'y a aucun dépassement.

Le ruisseau vers l'ancienne usine sera réaménagé et la modération de trafic du Haut du Village sera mise en place, provisoirement pour cet été, avant l'enquête publique pour le définitif.

M. C. Goy informe que la Municipalité étudie un nouveau règlement pour les déchets et la taxe au sac sur le

principe du pollueur-payeur.

Mme V. Dupraz-Rutz et MM. Yan Lorenzini et Michael Roch interviennent concernant la modération de trafic, demandent des éclaircissements quant à la solution de test et la durée et soutiennent ce projet. MM. Ph. Bally et A. Tharin interviennent et soutiennent fortement l'idée de mettre un radar à l'entrée du village. M. C. Languetin, Syndic, répond que les tests de radar ponctuels ne sont pas très concluants. A signaler que l'argent engrangé par le radar sert à amortir l'investissement et ensuite les bénéfices vont directement à l'Etat.

Mme Madeleine Guyon signale que plusieurs travaux d'entretien ont été réalisés sur les bâtiments. La chaudière du Collège a été changée pour un coût de CHF 25'000.00

M. Guy Reymond signale que les Améliorations Foncières n'ont pas encore répondu par écrit au sujet du montant des subventions pour la réfection des alpages de Suchaud et de la Sagnette et qu'il faut se battre avec le Canton pour la couleur des tôles, entre autre. D'entente avec les amodiataires, ces travaux se feront dans le courant de la saison estivale.

Le mur en pierres sèches entre la Brégnette et les Maisons-Doubles sera refait cet été. De gros travaux ont été réalisés en 2011 dans nos forêts et le prix du bois est toujours bas. Le Parc Naturel Régional a déposé sa charte en janvier 2012 et le label « Parc d'importance nationale » sera remis le 13 octobre prochain à Romainmôtier.

M. Claude Languetin annonce que l'arrêt du Tribunal cantonal, dans l'affaire du Règlement pour l'évacuation et l'épuration des eaux, a été édité en faveur de la Commune mais les intéressés ont maintenant déposé un recours au Tribunal Fédéral. Ce dernier a toutefois rejeté l'effet suspensif du Règlement.

D'autre part, la Commune va devoir, à court terme, assainir la butte de tir. Cette opération a un coût estimé à CHF 250'000.00 (moins environ CHF 56'000.00 de subventions fédérales). La Municipalité présentera un préavis en temps voulu.

M. Steve Magnenat demande si la votation sur les résidences secondaires aura un impact pour notre Commune. M. C. Languetin répond que la Commune est dans les bons chiffres, pas de problèmes.

M. Ph. Guignard informe que les tempêtes de l'hiver ont beaucoup cassé de bois et que le GRAV cherche des bénévoles pour l'entretien des chemins les 11, 23 et 30 mai ainsi que le 6 juin prochain.

Mme V. Dupraz-Rutz demande si quelque chose est prévu pour des économies d'énergie concernant l'éclairage public. M. C. Goy répond que le passage au LED sera prévu pour 2013.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h50.

Le Président
P. Magnenat

La Secrétaire
V. Meyer